

AADSP TRANSPORT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

au capital de 446 000 euros

Siège social : 5-7 rue du Petit Albi

95800 CERGY

753 169 473 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an 2024,
Le 24 octobre,
A 10 heures,

La Société MEZI-LINE PATRIMOINE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 268 788 euros, ayant son siège social 8 villa Poirier 75015 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 895 350 171 RCS PARIS, représentée par Hadi HMAMED en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 4 460 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société AADSP TRANSPORT,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Cession de titres sociaux,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Zouheir KHOUBANI de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Mohamed-Amine TAZEROUTI
Né le 06 mai 1987 à Marseille,
De nationalité française
Demeurant 2 avenue Voltaire, 78260 ACHERE

qui accepte, pour une durée indéterminée.

Z.K. M.T. H.H.

Mohamed-Amine TAZEROUTI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique déclare céder la totalité de ses parts à Monsieur Mohamed-Amine TAZEROUTI à la date du jour. L'article 8 des statuts est modifié comme suit :

Article 8 - PARTS SOCIALES

Suite à la cession de parts du 24 octobre 2024, les parts sociales sont attribuées de la manière suivante :

Mohamed-Amine TAZEROUTI, propriétaire de 4.460 parts sociales, numérotées de 1 à 4.460

La société reste unipersonnelle.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société
MEZI-LINE PATRIMOINE

Hadi HMAMED

✓ Certified by  yousign

Mohamed-Amine TAZEROUTI
Gérant nommé

Mohamed-Amine TAZEROUTI

✓ Certified by  yousign

Z.K. M.T. H.H.